



COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

Communiqué de presse

Non officiel

N° 2025/9

Le 20 février 2025

Obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci

(Demande d'avis consultatif)

La Cour autorise l'Union africaine à participer à la procédure

LA HAYE, le 20 février 2025. La Cour internationale de Justice a autorisé l'Union africaine, à sa demande, à participer à la procédure consultative sur les *Obligations d'Israël en ce qui concerne la présence et les activités de l'Organisation des Nations Unies, d'autres organisations internationales et d'États tiers dans le Territoire palestinien occupé et en lien avec celui-ci*.

En vertu de l'article 66 du Statut de la Cour, la vice-présidente de la Cour, S. Exc. M^{me} la juge Julia Sebutinde, faisant fonction de présidente, a décidé que l'Union africaine était susceptible de fournir des renseignements sur la question soumise à la Cour par l'Assemblée générale. L'Union africaine a donc été autorisée à présenter un exposé écrit sur cette question dans le délai fixé par l'[ordonnance rendue par le président le 23 décembre 2024](#), à savoir le 28 février 2025 au plus tard.

La suite de la procédure a été réservée.

Historique de la procédure

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente procédure sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

Remarque : Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions du système des Nations Unies dûment autorisés à le faire.

Département de l'information :

M^{me} Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M^{me} Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M^{me} Anna Bonini, attachée d'information adjointe : +31 (0)70 302 2419

Adresse électronique : info@icj-cij.org